



On ne lâchera rien !

**Poursuivons l'action tous ensemble...
Tous ensemble pour la même cause !**

La Direction de LDC Bourgogne reste butée, reste sourde aux revendications des salariés et continue les entraves !

Dernier exemple sur les horaires :

La Direction affiche des modifications d'horaires, sans "information / consultation" du CSE (*entrave !*) pour l'abattoir, la découpe poulets, les services de nuits (*et peut-être même sûrement d'autres services seront plus ou moins impactés directement ou indirectement*). Pour le moment il n'y aurait que les semaines N°4 & N°7 de concernées, mais comme la Direction annonce ses intentions au fur et à mesure, rien n'est moins sûr !

Est-ce un bien ou un mal ?

Les horaires sont des horaires collectifs et par service, en aucun cas des horaires à la carte !

- **Tout d'abord rappelons-nous** que la Direction disait il n'y a pas longtemps "qu'il était impossible" de donner un jour de repos quand les salariés travaillaient 6 jours par semaine, et maintenant elle en donne deux ?!?
- **Le 1^{er} impact sera de faire tomber la modulation** des salariés alors qu'elle va être payée, ou récupérée, à 25 % à partir du 1^{er} mars 2022.
- **Le 2^{ème} impact sera de rallonger la durée journalière de travail & d'augmenter la flexibilité.** (À l'exemple de la GMS où les salariés travaillaient sur 4 jours de 9h à 9h30 / Jour. Puis la direction les a passés sur 5 jours de 7h à 7h30, avant de leur faire faire très rapidement des semaines de 5 jours de 9h à 9h30 actuellement) Au final, les salariés ont des semaines hautes quasiment toute l'année et partent en fonction de l'activité du jour et de la bonne volonté du chef, et ne peuvent plus rien prévoir dans leur vie privée (nourrice, courses, etc...)
- **Le 3^{ème} impact sera pour ceux qui n'ont pas de modulation.** Ils devront aller renforcer les autres services, développant la polyvalence à outrance au détriment de l'emploi, et pour des coefficients au rabais !

Concernant les salaires :

Depuis le début la CGT demande des négociations salariales dès le début d'année du fait de la forte inflation subie par tous, confortée en cela par la revalorisation du SMIC en octobre, et les prévisions pour 2022.

Les autres syndicats se sont précipités pour signer un accord lamentable juste pour casser la grève des salariés, et aujourd'hui, les revoilà la fleur au fusil pour venir pleurer auprès du patron une rétroactivité en janvier pour des négociations menées en mars seulement... quelle tristesse d'être à ce niveau-là...

Pour votre information, le 1^{er} effet négatif de l'accord vient d'être découvert : exemple une salariée en CDD depuis plusieurs années à la GMS où le coef est à 145, sera embauchée comme "opérateur production" à la découpe poulet au coef 135, et touchera une prime de 25 € brut mensuelle si elle va à la GMS...

La finalité réelle et concrète, c'est 80 € de perte de salaire mensuelle entre coef 145 et 135 !

Et non contents de leurs âneries, ils y reviennent en expliquant qu'ils négocient en mars afin de connaître les résultats financiers de l'entreprise... Ils n'ont vraiment rien à faire des besoins des salariés, ils sont bien plus inquiets des intérêts du patron – *copinage quand tu nous tiens* 😊

Autre sujet, l'Intéressement :

Seule la CGT a émis un avis défavorable parce que nous voulions le renégocier sur le pourcentage et le nombre d'heures qui servent au calcul de la prime. Les autres syndicats ont donné un avis favorable et ainsi validé l'accord. Et ils viennent pleurer aujourd'hui parce qu'ils ne touchent rien, alors que tout le monde savait à l'époque que les comptes de LDC Bourgogne seraient dans le rouge du fait du projet d'investissement... *Et oser demander à supprimer une clause défavorable après validation, c'est comme aller demander le remboursement de quelque chose que l'on a déjà consommé... vous avez déjà essayé ? 😊*

Pour la CGT, l'accord d'Intéressement est une énorme "fumisterie" car en réalité, personne ne le négocie !

Et même si on le négociait réellement, aucun syndicat, et aucun CSE n'a une vue d'ensemble sur les résultats du pôle Sud Est, donc on négocierait à l'aveugle, seule la direction aurait la visibilité commerciale et économique du pôle. **En terme juridique, cela s'appelle purement et simplement de la négociation déloyale !**

La Direction écrit donc unilatéralement un accord pour le "Pôle Sud Est" et ensuite, elle le soumet à l'approbation de chaque CSE de chaque site, mais aucun CSE n'a possibilité de négocier le texte proposé !

Ce qui revient à accepter ou non ce que la direction propose, point final !

**La CGT ne part pas négocier en partant à l'aventure en avisant au fur et à mesure...
La CGT a travaillé ses propositions avec vous, et c'est uniquement et seulement sur ces bases-là que nous exigeons l'ouverture des négociations :**

- Les salaires :

- Revalorisation des salaires de 50 € au 1^{er} janvier 2022 & clause de revoyure en juillet pour nouvelle augmentation en fonction de l'inflation.

- Les Conditions de Travail :

- Les salariés de la Cello se retrouvent avec des conditions de Travail déplorables, et ont demandé au Directeur de le rencontrer pour lui remonter afin qu'il les améliore, mais comme à son habitude, il fuit... ! Ce sujet devient urgent et prioritaire !

- Les coefficients :

- Les technologies des machines ont beaucoup évolué... Les responsabilités des salariés ont beaucoup évolué...
- De nombreux coefficients de postes ont été recalculés et doivent être revalorisés à leur juste valeur. (*Vous pouvez retrouver tous les détails dans le tract CGT "Important : Négociations Classifications et salaires." Publié sur le Blog le 13 octobre 2021*)

- Les samedis travaillés !

- La Direction affiche des listes de salariés travaillant le samedi, mais rien n'est négocié, rien n'est cadré, rien n'est déterminé sur des critères objectifs ! (*La preuve, ils sont déjà en train de revenir sur le travail des samedis, affiché avec les 4 jours sur les écrans TV*)

- L'Intéressement : (l'accord arrive à son terme et doit être renégocié cette année 2022)

- **Soit c'est un accord "Pôle" et dans ce cas là** tous les sites sont mis ensemble et les salariés se répartissent les résultats du pôle
- **Soit c'est un accord d'entreprise** et chaque entreprise le négocie avec les Organisations Syndicales

La Direction n'ayant pas voulu prendre en compte notre dernier courrier, ni entendre vos revendications, il y aura donc grève en semaine N° 1 de l'année 2022 !

Donc, très très prochainement !

**Surveillez vos mails et réseaux sociaux, parlez-en entre-vous
Et agissez très nombreux pour obtenir satisfaction sur vos revendications !**